



Mairie  
de  
ROLLEVILLE

## GARDERIE PERISCOLAIRE DE ROLLEVILLE

Année scolaire 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à la garderie périscolaire.

Pour une prise en compte de votre demande, merci de bien vouloir adresser au secrétariat de Mairie les documents suivants :

- La demande d'inscription complétée et signée.
- L'accusé de réception du règlement de la garderie.
- Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique, merci de fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement. (à ne pas fournir si vous avez déjà donné ces documents l'année dernière).

Le prix de la garderie sera de 1,25 € la demi-heure pour l'année 2020-2021.

**Tous ces documents sont à remettre en MAIRIE avant le 15 août 2020.**

Merci d'avance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le régisseur de garderie,

Patricia CATELAIN





Mairie  
de  
ROLLEVILLE

## DEMANDE D'INSCRIPTION GARDERIE PERISCOLAIRE

Année scolaire 2020 / 2021

*Cadre réservé à l'administration*

### ETAT CIVIL DE L'ENFANT :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe fréquentée : \_\_\_\_\_

### PERIODE SOUHAITEE :

	MATIN		APRES-MIDI
LUNDI	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h20 <input type="checkbox"/> 8h00 - 8h20		<input type="checkbox"/> 16h15 - 16h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h15 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 18h15
MARDI	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h20 <input type="checkbox"/> 8h00 - 8h20		<input type="checkbox"/> 16h15 - 16h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h15 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 18h15
JEUDI	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h20 <input type="checkbox"/> 8h00 - 8h20		<input type="checkbox"/> 16h15 - 16h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h15 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 18h15
VENDREDI	<input type="checkbox"/> 7h30 - 8h20 <input type="checkbox"/> 8h00 - 8h20		<input type="checkbox"/> 16h15 - 16h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h15 <input type="checkbox"/> 16h15 - 17h45 <input type="checkbox"/> 16h15 - 18h15



### ETAT CIVIL DU PERE :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de portable : \_\_\_\_\_  
Numéro de travail : \_\_\_\_\_  
Courriel obligatoire : \_\_\_\_\_

### ETAT CIVIL DE LA MERE :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de portable : \_\_\_\_\_  
Numéro de travail : \_\_\_\_\_  
Courriel obligatoire : \_\_\_\_\_

### PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_

### DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné (e) .....  
autorise mon enfant .....  
à quitter la garderie périscolaire **non accompagné d'un adulte**,  
 à titre permanent, durant l'année scolaire 2020 - 2021 :  
 16h45     17h15     17h45     18h15  
 à jour fixe :  
 Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi     Vendredi  
 à titre exceptionnel avec une autorisation écrite obligatoire à chaque demande.

Une fois la porte de la garderie franchie, la responsabilité de la commune n'est plus engagée.



### DROIT A L'IMAGE :

J'autorise la Commune de Rolleville à photographier mon enfant lors du temps d'accueil périscolaire. Ces photos pourront être utilisées dans tous les supports de la Commune (Bulletin municipal, site internet...)

Je n'autorise pas la Commune de Rolleville à photographier mon enfant.

### VALIDITE DU DOSSIER :

Votre demande est valable uniquement pendant l'année scolaire en cours.

Date :

Signature du père :

Signature de la mère :

### DOSSIER A ADRESSER A :

Mairie de Rolleville  
A l'attention de Madame CATELAIN Patricia  
19 Rue Abbé Maze  
76133 ROLLEVILLE

tél : 02.35.55.80.93 / Fax : 02.35.30.93.10  
courriel : mairie-rolleville@wanadoo.fr

# GARDERIE PERISCOLAIRE REGLEMENT

La garderie périscolaire sera assurée dès le premier jour de la rentrée scolaire 2020/2021 pour les enfants scolarisés à ROLLEVILLE.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie dès à présent jusqu'au 15 août 2020.

## HORAIRES D'ACCUEIL ET TARIFS :

### **Matin – du lundi au vendredi :**

Arrivée entre :	7h30	8h00	8h20
	2,50 €		
		1,25 €	

### **Après-midi – du lundi au vendredi**

Départ entre :	16h15	16h45	17h15	17h45	18h15
	1,25 €				
	2,50 €				
	3,75 €				
	5,00 €				

### **Secrétariat de Mairie**

17h-19h00 lundi & vendredi

9h-12h mardi, jeudi & vendredi

Tél. 02.35.55.80.93

Fax : 02.35.30.93.10

Mail : [mairie-rolleville@wanadoo.fr](mailto:mairie-rolleville@wanadoo.fr)

### **Garderie :**

Tél. répondeur : 02.35.30.56.63

**Toute demi-heure entamée est due.**

**INSCRIPTION** (à faire à la Mairie par tous moyens : tél. mail, fax) :

**Horaires réguliers** toute l'année : inscriptions à faire en mairie en début d'année scolaire.

**Horaires irréguliers** : inscriptions en Mairie à faire **le jeudi soir de la semaine précédente** au plus tard.

**Inscription hors délai ou non-inscription** et sous réserve de place : 5 € la ½ heure

**Désinscription** : à faire en Mairie jusqu'au **jeudi soir de la semaine précédente** sinon la garderie sera facturée

En cas de maladie, merci de prévenir **la Mairie et la garderie** le jour même de l'absence.

Toute absence non signalée (à la Mairie) sera facturée.

Tous les enfants susceptibles de venir à la garderie doivent être préalablement inscrits à la Mairie.

### **Goûters :**

Nous vous rappelons que nous ne fournissons pas de goûter. Merci de donner chaque jour à votre enfant des gâteaux secs en sachet individuel qu'il aura avec lui dans un petit sac ou dans son cartable (la garderie ne stockera plus aucun goûter). Pour la présence exceptionnelle de l'enfant, aucun goûter ne sera donné ou partagé pour éviter tout problème d'intolérance alimentaire.

## Modalités du règlement :

Les factures sont établies au mois, transmises aux familles et payables à la mairie à la date indiquée sur la facture. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE, espèces ou prélèvement bancaire.

Information : pour les enfants de moins de 6 ans, le montant des frais de garderie est déductible des impôts.

## Défaut de règlement :

Toute facture non réglée dans les délais impartis sera suivie d'un premier rappel. Si à l'issue de ce rappel, aucun règlement n'est effectué, celui-ci sera géré par le trésorier municipal à la perception de Montivilliers.

## Règlement intérieur de la garderie périscolaire :

- La responsabilité de la Municipalité est engagée dès que l'enfant franchit la porte de la garderie ce qui n'est pas le cas s'il reste sur le cheminement extérieur et les parvis.

- Les règles relatives à l'école s'appliquent également à la garderie périscolaire (comportement, discipline, respect, politesse...). Dans l'éventualité où ces consignes ne seraient pas respectées, la municipalité de Rolleville se réserve le droit de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des actes. Mise en place d'un permis de bonne conduite : ce permis est constitué de 4 points :

- 1<sup>er</sup> point perdu : avertissement verbal ;
- 2<sup>ème</sup> point perdu : avertissement écrit transmis aux parents ;
- 3<sup>ème</sup> point perdu : exclusion de l'enfant de la garderie une journée et convocation des parents ;
- 4<sup>ème</sup> et dernier point perdu : Convocation des parents en Mairie et exclusion de l'enfant de la garderie une semaine minimum.

- Les médicaments sont interdits dans l'enceinte scolaire (sauf protocole spécifique : PAI).

- On laisse la possibilité aux enfants de repartir seuls avec l'autorisation écrite des parents.

Rolleville, le 15/06/2020

Le Maire,



Coupon à retourner impérativement à la mairie.

✂-----

Je, soussigné(e), M..... responsable de l'élève .....  
classe..... déclare avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire et en accepte  
les conditions.

À Rolleville, le

Signature

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (AUTORISATION DE PRELEVEMENT)

Référence unique du mandat :

**Type de contrat** : REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Commune de Rolleville** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de ROLLEVILLE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 66 ZZZ 616227**

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

\_\_\_\_\_ (\_\_\_\_)

**Type de paiement** : Paiement récurrent/répétitif  Y

Paiement ponctuel  Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **commune de Rolleville**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Rolleville.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.